

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2359

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,  
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian,  
M. Thierry et Mme Batho

-----

**ARTICLE 5**

À la fin de l'alinéa 1, substituer au montant :

« 17,7 milliards d'euros »

le montant :

« 7,7 milliards d'euros ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La CADES assume une part importante du remboursement de la dette sociale. Cet amendement vise à différer le remboursement de la dette sociale, dégageant pour l'année 2023 dix milliards supplémentaires, qui pourraient être affectés aux régimes de retraites.

Au-delà de cette mesure temporaire, un report de l'échéance de remboursement de la dette sociale permettrait d'affecter les ressources dégagées à l'équilibre des régimes de retraite. Nous encourageons donc le report de la date limite de remboursement de la dette sociale, ce qui ne peut être fait que par loi organique.